



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-cinquième session

Rome, 13-17 mars 2023

Rapport de suivi de l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017)

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
Tél: +39 06570 52060
Courriel: DDG-Semedo@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- La Direction de la FAO s'attache à tenir les organes directeurs de l'Organisation régulièrement informés du niveau d'adoption et de mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat, qui a été présentée au Comité du Programme à sa cent trentième session en mars 2021.
- Conformément à la politique de l'Organisation en matière d'évaluations, la Direction de la FAO fait le point, dans le présent document, sur la mise en œuvre des mesures indiquées dans la réponse de la Direction pour la période 2021-2022.
- La mise en œuvre des recommandations a globalement bien progressé, en particulier pour ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle vision (recommandation 1) et d'une nouvelle stratégie relative au changement climatique (recommandation 2) avec l'adoption de la nouvelle Stratégie de la FAO en matière de changement climatique 2022-2031 en juin 2022¹ à l'issue d'un processus consultatif.
- L'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, parallèlement à d'autres mesures engagées depuis la présentation de l'Évaluation, ont grandement contribué à l'application des autres recommandations, en particulier la prise en compte systématique de l'action pour le climat dans les activités de la FAO à tous les niveaux (recommandation 3), la quantification et la notification de sa contribution positive à l'ODD 13 et au financement de l'action climatique (recommandations 4 et 5), en tenant compte de la nécessité de se saisir des enjeux du changement climatique, de l'énergie, de la biodiversité et de l'environnement d'une manière intégrée et globale (recommandation 6), et selon une approche plus programmatique (recommandation 9).
- La nouvelle Stratégie et son plan d'action à venir répondent également au besoin d'inclusivité, afin de «ne laisser personne de côté», comme énoncé dans la vision et les principes de la Stratégie (recommandation 7), et encouragent une intégration systématique des connaissances des peuples autochtones dans les projets et les programmes de la FAO (recommandation 8).
- Comme indiqué dans la Stratégie, le plan d'action introduira un nouveau résultat transversal relatif à l'amélioration des modalités opérationnelles de la FAO, axé particulièrement sur l'exploitation des partenariats existants ou de nouveaux partenariats avec différents acteurs dans le but d'accélérer l'action climatique dans les systèmes agroalimentaires (recommandation 10), le renforcement des capacités nécessaires (recommandation 11) et les activités de communication et de sensibilisation (recommandation 12).

SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

¹ <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf>.

I. Généralités

1. La Direction se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire part des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures convenues dans sa réponse à l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif de développement durable (ODD) n° 13 «Action pour le climat» pour la période comprise entre 2015 et 2020, qui comportait aussi une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique ainsi que de la contribution de l'Organisation aux engagements de l'Accord de Paris. À sa cent trentième session en mars 2021, le Comité du Programme a salué l'Évaluation, qui a exposé l'avantage comparatif de l'Organisation, les possibilités qu'elle offre et les défis à relever pour ce qui est de contribuer pleinement à l'action pour le climat et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a reconnu les efforts déployés par la FAO pour prêter un appui plus exhaustif et plus intégré.
2. Conformément à la politique de l'Organisation en matière d'évaluations, le présent rapport fait le point sur l'application des mesures exposées dans la réponse de la Direction en 2021-2022, même si la mise en œuvre des recommandations a débuté en 2020. Comme l'a demandé le Bureau de l'évaluation, il contient la notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID), sur une échelle de six points, qui indique le niveau d'adoption et de mise en œuvre des recommandations, tel qu'il a été autoévalué par la Direction de la FAO.

II. État d'avancement global de la mise en œuvre des recommandations acceptées

3. La nouvelle Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 (la Stratégie)², qui constituait la deuxième recommandation de l'Évaluation, a été élaborée par la FAO dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif auquel ont pris part les membres de la FAO, des experts de l'Organisation au siège et dans les bureaux décentralisés, ainsi que des partenaires externes. Elle a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session (13-17 juin 2022)³. La Stratégie met en application plusieurs autres recommandations et vise également à renforcer l'appui apporté par la FAO à ses membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, afin de tendre vers des systèmes agroalimentaires à faibles émissions et résilients face au changement climatique et d'atteindre les ODD. La Stratégie et son plan d'action à venir aideront aussi l'Organisation à continuer de prendre en compte et d'appliquer les recommandations de l'Évaluation.
4. D'importants progrès ont été accomplis s'agissant d'élaborer une vision et des messages clairs sur le changement climatique à destination de ses interlocuteurs internes et externes (recommandation 1), de prendre en compte systématiquement l'action climatique dans les activités de la FAO à tous les niveaux (recommandation 3) et de devenir une ambassadrice mondiale en matière d'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires (recommandation 12). Cette vision et les messages associés sont intégrés respectivement dans le domaine prioritaire du Programme AE1 «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» et la Stratégie relative au changement climatique, et sont véhiculés dans les instances mondiales sur le changement climatique, en particulier lors des Conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique (COP26 et COP27). La FAO a aussi avancé dans le travail entrepris pour quantifier sa contribution positive à l'ODD 13 et ses financements à caractère climatique et en rendre compte (recommandations 4 et 5) en intégrant des marqueurs relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS). Des produits de savoir adaptés ont aidé à prendre en compte de façon intégrée et globale les enjeux en rapport avec le climat, l'énergie, la biodiversité et l'environnement (recommandation 6).
5. Des efforts sont faits pour développer des approches plus programmatiques en matière de changement climatique (recommandation 9), en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté et que le principe d'inclusivité soit respecté (recommandation 7) et à ce que les connaissances des peuples autochtones soient intégrées systématiquement dans les projets et programmes de la FAO (recommandation 8). La FAO s'est également employée, à tous les niveaux de l'Organisation, à

² <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf>.

³ <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>.

développer ou exploiter les partenariats existants avec divers acteurs dans le but d'amplifier l'action climatique dans les systèmes agroalimentaires. Elle a adopté à cette fin la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé (2021-2025)⁴ et continuera de rechercher des partenariats avec le secteur privé afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris (recommandation 10).

6. Les éléments de l'Évaluation sont considérés comme des priorités centrales pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et ils seront développés encore davantage dans le travail programmatique de l'Organisation.

⁴ <https://www.fao.org/3/cb3352fr/cb3352fr.pdf>

Rapport de suivi de l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) – Matrice

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>Recommandation 1 Pour offrir à ses interlocuteurs internes et externes une vision claire et ambitieuse de ses priorités, de sa position et de ses programmes, la FAO doit élaborer un fil conducteur institutionnel sur le changement climatique et les systèmes agricoles et alimentaires. Ce fil conducteur doit se retrouver totalement dans le prochain Cadre stratégique de la FAO (2022-2031), guider la nouvelle Stratégie relative au changement climatique (voir la recommandation 2) et être transposé dans les programmes, les structures, les partenariats et les processus à tous les échelons, du niveau mondial au niveau local. Le fil conducteur institutionnel doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. refléter la vision (l'état souhaité) et la mission (les engagements pris par l'Organisation pour concrétiser sa vision) de la FAO ainsi que sa politique mondiale concernant l'action climatique; ii. donner à l'ODD 13 la même importance qu'aux autres ODD que l'Organisation priorise, faute de quoi elle affaiblira sa contribution à la réalisation des ODD 1, 2 et 10; iii. reconnaître l'urgence de la crise climatique en cours et y répondre; iv. être une source d'inspiration pour les activités et les partenariats de la FAO et les guider en expliquant pourquoi et comment l'Organisation cible le changement climatique dans l'ensemble de ses objectifs stratégiques, de ses programmes prioritaires, des concertations qu'elle mène sur les politiques à l'échelle internationale, régionale et nationale, de ses activités techniques sectorielles et de l'assistance qu'elle fournit à ses Membres; v. décrire comment la FAO entend cibler le renforcement de l'action climatique et contribuer à la réalisation de l'ODD 13 et à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et du Cadre d'action de Sendai dans l'ensemble de ses activités 	<p>Le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) coordonnera l'élaboration d'un fil conducteur institutionnel sur le changement climatique afin de reconnaître l'urgence de la crise climatique et d'y répondre. Ce fil conducteur sera pleinement intégré au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et au domaine prioritaire du Programme proposé sur les «systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» pour répondre spécifiquement à la recommandation, mais aussi aux autres domaines prioritaires du Programme plaçant le changement climatique au premier plan. OCB défendra aussi le rôle fondamental de l'ODD 13 pour la réalisation de l'ensemble des ODD, en particulier les ODD 1, 2 et 10, auxquels le nouveau Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 accorde une place centrale.</p>	<p>En 2020, OCB a élaboré une vision commune pour les initiatives internes et externes sur le changement climatique, qui prévoit la collaboration de nombreuses parties prenantes œuvrant ensemble à mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires durables et faire advenir un monde résilient face au changement climatique et à l'abri de la faim et de la malnutrition⁶. Cette vision a été affinée et intégrée au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, dans le domaine prioritaire du Programme AE1 «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» relevant de l'amélioration de l'environnement, adopté par la Conférence de la FAO en juin 2021⁷. Le domaine prioritaire du Programme contribue aux indicateurs des ODD suivants: 2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3. De plus, la vision a été intégrée à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et reliée aux initiatives visant à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), à éliminer la pauvreté (ODD 1) et à réduire les inégalités (ODD 10) d'ici à 2030, tout en assurant l'accès à une eau propre (ODD 6), une production et une consommation durables (ODD 12) et une gestion durable des ressources naturelles (ODD 14 et 15) et en misant sur les partenariats (ODD 17). La Stratégie a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session.</p>	5	<p>Même si la trame initiale d'un fil conducteur institutionnel sur le changement climatique et les systèmes agroalimentaires a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif au sein d'OCB, le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et la Stratégie relative au changement climatique ont été formulés d'une manière participative et inclusive assurant une large adhésion dans l'ensemble de la FAO et chez ses membres et ses partenaires externes. Faire du changement climatique l'un des domaines prioritaires du Programme à l'intérieur du Cadre stratégique a encouragé les bureaux décentralisés et les unités du siège à intégrer plus systématiquement le sujet dans leurs travaux et à les axer davantage sur les résultats, en particulier par un suivi actualisé des indicateurs, des modèles de rapports et une coordination avec les points focaux des bureaux décentralisés et des unités du siège chargés du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe.</p>

⁵ Notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID):

1 - Nul: aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la recommandation; 2 - Faible: les plans et mesures visant la mise en œuvre de la recommandation en sont à un stade embryonnaire; 3 - Insuffisant: la mise en œuvre de la recommandation est inégale et partielle; 4 - Passable: la mise en œuvre de la recommandation a progressé, mais aucun élément ne permet encore d'attester des résultats par rapport à la cible prévue; 5 - Bon: la recommandation a été pleinement mise en œuvre et certains éléments montrent son impact sur la cible prévue; 6 - Excellent: des éléments solides montrent que la recommandation a eu un impact positif sur la cible prévue.

⁶ <https://www.fao.org/3/cb2126en/CB2126EN.pdf>.

⁷ <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
relatives aux systèmes agricoles et alimentaires (cultures, élevage, forêts, pêche et aquaculture, et chaînes de valeur alimentaires); et contribuer à créer, au sein de l'Organisation, une culture de l'action climatique.				
<p>Recommandation 2</p> <p>Pour améliorer sa contribution à l'ODD 13, la FAO doit élaborer une nouvelle Stratégie relative au changement climatique. Cette Stratégie doit s'appuyer sur les réalisations concrètes obtenues et les enseignements tirés de l'application de la Stratégie relative au changement climatique de la FAO de 2017 et être axée sur la concrétisation de l'ODD 13 et d'autres objectifs connexes propres au secteur de l'agriculture, mais elle doit concorder plus étroitement avec le Programme 2030 et les aspirations transformatrices qui le caractérisent. La nouvelle Stratégie doit s'inscrire pleinement dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO ainsi que dans les objectifs et les cibles qui y sont énoncés. Elle doit aussi comprendre une théorie du changement définissant la façon dont la FAO prévoit d'atteindre d'ici à 2030 les cibles de l'action climatique.</p> <p>Pour mettre cette Stratégie en pratique, la FAO doit établir un plan d'action quinquennal déterminant des objectifs, des cibles, des indicateurs, un calendrier et des responsabilités et précisant les risques courus et les activités de suivi et d'établissement de rapports à mettre en place, l'ensemble de ces éléments devant être harmonisé. Le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources de la FAO (recommandations 9, 10 et 11) sont autant de conditions préalables à la réussite de la Stratégie. L'ensemble du processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie et de son plan d'action doit être dirigé par OCB et associer toutes les parties concernées, que ce soit les divisions et les bureaux de la FAO au siège ou les bureaux décentralisés.</p> <p>La nouvelle Stratégie relative au changement climatique doit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. définir les voies à suivre pour obtenir des résultats à moyen et long terme et les relier entre eux; suivre et évaluer les réalisations de l'Organisation; déterminer et suivre les hypothèses de départ pour une gestion adaptative; évaluer et gérer les arbitrages et les synergies et anticiper les risques systémiques; ii. comprendre des indicateurs et des cibles qui soient harmonisés avec ceux du nouveau Cadre stratégique de la FAO et du Programme 2030 et qui concordent avec les objectifs d'étape de l'Accord de Paris et le cadre de suivi du Cadre 	<p>OCB dirigera et coordonnera l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique, en lieu et place de la stratégie en vigueur, qui date de 2017, au moyen d'un processus de consultation inclusif faisant participer les membres, ainsi que les organes directeurs pertinents et les organes relevant de l'article XIV de la FAO, cette nouvelle Stratégie devant guider l'action de la FAO relative au changement climatique à compter de 2022.</p> <p>Cette Stratégie comportera une théorie du changement et un plan d'action qui seront mis en œuvre en étroite coopération avec les bureaux décentralisés de la FAO dans le but de répondre aux besoins et priorités des gouvernements.</p> <p>Le calendrier d'élaboration de la nouvelle Stratégie sera défini en coordination avec le Comité d'évaluation.</p> <p>Un cadre logique et une matrice d'évaluation destinés à assurer le suivi des résultats, à en garder trace et à en rendre compte, seront élaborés dans l'alignement du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et du Programme 2030.</p>	<p>La Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 («la Stratégie») a été adoptée à la cent soixante-dixième session du Conseil de la FAO en juin 2022 et présentée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) qui s'est tenue à Sharm El Cheik (Égypte). La Stratégie vise à: 1) promouvoir les systèmes agroalimentaires en tant qu'élément central des solutions à la crise climatique; 2) renforcer l'appui apporté par la FAO aux pays pour qu'ils tiennent leurs objectifs climatiques; et 3) donner aux parties prenantes au niveau local les moyens d'œuvrer à la transformation durable les systèmes agroalimentaires. La Stratégie assure l'alignement des actions sur le Programme 2030 et ses ODD, le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ses <i>quatre améliorations</i> et ses domaines prioritaires du Programme, et les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai. Elle assure également l'alignement avec les autres stratégies de la FAO, en particulier la Stratégie en matière de science et d'innovation et la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.</p> <p>Un plan d'action est en cours d'élaboration afin de garantir la bonne mise en œuvre de la Stratégie et de ses objectifs au moyen d'une approche coordonnée et intégrée dans l'ensemble des unités et des bureaux décentralisés de la FAO, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources, la communication et les partenariats. Il définira des résultats, des produits et des</p>	5	<p>La Stratégie a été formulée d'une manière participative et inclusive assurant une large adhésion dans l'ensemble de la FAO et chez ses membres et ses partenaires externes. Elle a été élaborée en synergie étroite avec la Stratégie en matière de science et d'innovation. Les deux processus se sont enrichis mutuellement et ont permis de mettre en évidence des mesures collaboratives et synergiques.</p> <p>En démontrant l'engagement de la FAO sur les enjeux climatiques, la Stratégie a suscité d'autres collaborations et d'autres initiatives en la matière dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation aux niveaux international, régional et national.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>d'action de Sendai, en évitant la fragmentation du suivi et des rapports;</p> <p>iii. examiner les parties prenantes externes multisectorielles qui doivent compter parmi les partenaires clés pour sa mise en œuvre (voir la recommandation 10 sur les partenariats);</p> <p>iv. favoriser une action climatique qui soit multisectorielle, fondée sur l'analyse des risques, anticipative, adaptative et transformatrice, en expliquant comment s'attaquer aux risques climatiques (y compris aux phénomènes extrêmes et à évolution lente) par une programmation fondée sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et comment répertorier et gérer les arbitrages et les synergies avec les activités relatives à d'autres ODD;</p> <p>v. établir un lien, aussi bien stratégique qu'opérationnel, entre le climat et d'autres domaines de travail de la FAO, y compris, mais sans s'y limiter, ceux relevant de la responsabilité directe d'OCB, à savoir la biodiversité, l'environnement et l'énergie; et mener une évaluation des besoins pour traduire en termes opérationnels et élaborer un plan de mobilisation des ressources, y compris un budget de base et un financement externe des activités relatives au climat, de façon à aboutir à des plans de financement réalistes par l'entremise d'accords de partenariat diversifiés.</p>		<p>indicateurs qui faciliteront le suivi et la communication d'informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et ses effets. Un examen à mi-parcours de la Stratégie et une mise à jour consécutive de son plan d'action en 2025 permettront de relier les résultats à moyen et long terme afin de garantir la bonne mise en œuvre des objectifs institutionnels et de gérer les éventuels arbitrages et risques découlant de l'action de la FAO pour le climat. L'élaboration du plan d'action se fait également en coordination et en synergie avec le plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie en matière de science et d'innovation, dans la mesure où l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets font largement appel à des solutions reposant sur la science et l'innovation.</p>		
<p>Recommandation 3</p> <p>Après avoir été ancrée dans le fil conducteur de la FAO sur le changement climatique et inscrite dans la nouvelle stratégie de l'Organisation en la matière, l'action climatique (liée aux activités tant d'atténuation que d'adaptation et prenant en considération les effets des extrêmes climatiques et des phénomènes à évolution lente) doit être prise en compte de manière systématique par toutes les divisions thématiques des bureaux et à tous les niveaux de la FAO (siège, bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays). Cette prise en compte systématique doit comprendre la coordination entre tous les bureaux et les niveaux ainsi que des orientations à leur intention afin d'intégrer les procédures dans le cycle des projets, l'assurance qualité et les mécanismes d'apprentissage. Pour que la prise en compte systématique soit effective, il faut:</p> <p>i. prévoir des résultats concrets sur le plan du climat pour chaque type d'intervention, qu'il s'agisse d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à ses effets (par exemple, possibilité de maximiser la réduction des émissions</p>	<p>OCB coordonnera l'élaboration d'un plan opérationnel en vue d'intégrer la lutte contre le changement climatique à l'action de la FAO à tous les niveaux, y compris en prenant en compte les risques pour le climat dans le système de mesures de sauvegarde environnementales et sociales de l'Organisation et dans son cycle de projet. La prise en compte systémique des questions relatives au changement climatique dans la programmation et les activités opérationnelles de la FAO sera assurée au moyen:</p> <p>a) de la mise en évidence systématique des risques pour le climat, en tant que norme à part entière dans le système amélioré de mesures de sauvegarde environnementales et sociales de l'Organisation, et de leur prise en compte dans le cycle de projet de la FAO (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation);</p>	<p>La Stratégie prévoit d'intégrer des actions pour le climat dans les activités de la FAO à tous les niveaux en renforçant les modalités opérationnelles de l'Organisation par des mesures de renforcement des capacités, de mobilisation de ressources, de partenariat et de communication, qui figureront dans son plan d'action. Elle favorisera aussi la prise en compte systématique des enjeux du changement climatique dans les cadres de programmation par pays de la FAO (CPP). D'autres efforts ont été faits pour intégrer la question climatique dans la programmation et les activités opérationnelles de la FAO par le biais du nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de l'Organisation⁸ qui comporte des normes de réduction des risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles</p>	4	<p>Les membres et le personnel de la FAO ont accès à des données et des informations climatiques et disposent donc d'éléments tangibles pour étayer les politiques et les projets. Lorsque le Cadre de gestion environnementale et sociale sera opérationnel, tous les projets seront soumis à une évaluation des risques climatiques et des risques de catastrophe, au moyen de la Boîte à outils sur les risques climatiques, ainsi qu'à une estimation de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, le changement climatique est déjà pris en</p>

⁸ <https://www.fao.org/3/cb9870fr/cb9870fr.pdf>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>chaque fois que cela s'applique, réduction de la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes ainsi que des risques auxquels ces communautés et ces écosystèmes font face, et synergies entre les ODD permettant d'optimiser les retombées positives), afin de favoriser une analyse intersectorielle des déterminants du changement climatique et des solutions susceptibles d'y remédier;</p> <p>ii. s'assurer que le changement climatique et les activités connexes sont pris en compte de manière systématique dans le cycle des programmes/projets, en intégrant l'analyse et la gestion des risques multiples et systémiques et de la vulnérabilité ainsi que des garde-fous environnementaux et sociaux dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement des rapports;</p> <p>iii. en coordination avec les membres de la FAO, intégrer le changement climatique dans les objectifs et les cibles des cadres de programmation par pays ainsi que, chaque fois qu'il convient, dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable; et dans tous les exercices d'évaluation, inclure une évaluation des réalisations, des risques et des arbitrages relatifs au changement climatique.</p>	<p>b) du soutien qu'apportera OCB à l'Initiative Main dans la main en recensant les possibilités de fournir des données et outils liés au climat à l'appui des pays et partenaires, en vue de bâtir une résilience fondée sur des éléments factuels, en intégrant les statistiques existantes de la FAO en matière de changement climatique (FAOSTAT). On s'appuiera pour ce faire sur la contribution actuelle d'OCB à la plateforme de données géospatiales de l'Initiative Main dans la main, qui vise à faciliter l'échange de savoirs et de données;</p> <p>c) de l'intégration des questions liées au changement climatique dans les cadres de programmation par pays de la FAO et dans la contribution de la FAO au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;</p> <p>d) d'une prise en compte accrue des questions liées au changement climatique dans le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, par l'intermédiaire du programme prioritaire proposé sur l'action pour le climat au service des systèmes agroalimentaires et d'autres programmes pertinents;</p> <p>e) d'un renforcement du cadre de suivi et d'établissement de rapports de la Stratégie relative au changement climatique; et d'une prise en compte accrue des questions liées au changement climatique dans les activités opérationnelles de l'Organisation, par la mise en œuvre de la Stratégie de durabilité environnementale de la FAO 2020-2030 («joindre les actes à la parole»).</p>	<p>ayant pour objectif de diminuer et gérer les risques pouvant découler de l'évolution du climat, et d'autres risques multiples et souvent simultanés. Ce nouveau Cadre devrait être opérationnel et intégré au manuel sur le cycle des projets ainsi qu'au FPMIS d'ici la mi-2023.</p> <p>En 2022, la FAO a lancé la Boîte à outils sur les risques climatiques (CRTB)⁹ dans le cadre de l'Initiative Main dans la main. Elle aide les pays à accéder à et analyser des données et des informations utiles au regard de la question climatique. L'outil est également employé pour passer au crible le portefeuille de projets du FEM afin de repérer les risques climatiques qu'ils peuvent comporter. Par ailleurs, OCB a injecté des données climatiques dans la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main de la FAO, y compris des scénarios climatiques (section Climat).</p> <p>OCB a commencé d'échanger avec la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) sur les moyens d'intégrer des données et des informations climatiques dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les cadres de programmation par pays (CPP). De plus, la nouvelle Stratégie en matière de science et d'innovation et son plan d'action contribueront de façon déterminante à renforcer la prise en compte systématique de l'action climatique dans l'ensemble de l'Organisation.</p> <p>Un plan d'action pour la Stratégie devrait être finalisé en 2023. Il assurera l'alignement des initiatives sur le Programme 2030 et ses ODD, le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et ses domaines prioritaires du Programme, les objectifs de l'Accord de Paris, la Stratégie de la FAO en matière de</p>		<p>compte dans les projets et programmes de la FAO. Avec le domaine prioritaire du Programme AE1 «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» et les marqueurs de changement climatique inclus dans FPMIS, il sera plus facile de le suivre et d'en rendre compte.</p>

⁹ <https://data.apps.fao.org/crtb/>.

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
		responsabilité environnementale 2020-2030 et le Cadre de Sendai.		
<p>Recommandation 4</p> <p>La FAO doit améliorer la façon dont elle quantifie ses contributions positives à la réalisation de l'ODD 13 et en rend compte. Pour planifier, surveiller et notifier l'impact sur les émissions de GES de ses programmes, de ses opérations et de ses installations, et dans le cadre de son plan d'action, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. organiser la surveillance de ces émissions, en fixant des objectifs et en effectuant des mesures, notamment pour les programmes et les projets qui ont de fortes chances d'avoir un impact sur ces émissions et sur les puits de carbone; ii. assurer, favoriser et renforcer la diffusion et l'utilisation des outils internes de suivi et de mesure des émissions de GES partout où ces outils sont utiles; iii. chaque fois qu'il convient, diriger la définition des indicateurs et le suivi de l'adaptation aux effets du changement climatique de sorte que ces opérations contribuent à l'amélioration de la résilience des groupes cibles prioritaires par la FAO; iv. suivre les réalisations en termes de résultats et l'amélioration de l'impact que le soutien apporté par la FAO aux pays dans le travail sur les CDN, les PNA et le Cadre d'action de Sendai a permis d'obtenir; géoréférencer les projets portant sur l'utilisation des terres, les forêts, la pêche et l'aquaculture (chaque fois qu'il convient) pour permettre le suivi et le contrôle des résultats et l'utilisation de données géocodées dans la triangulation des ensembles de données et dans les évaluations, notamment les évaluations d'impact. 	<p>Tous les projets de la FAO ayant des répercussions positives au niveau du carbone devraient prévoir des dispositifs de mesure et de quantification des progrès en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de séquestration de carbone au moins trois fois pendant la durée de vie du projet (valeur de référence, à mi-parcours et à la clôture du projet).</p> <p>OCB continuera de promouvoir la mesure des répercussions positives sur le carbone des programmes de terrain du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC).</p> <p>OCB dirigera le recensement de tous les outils disponibles pour promouvoir l'intégration accrue des dispositifs de traçage des gaz à effet de serre dans les projets et programmes de terrain. Il s'agit par exemple des outils de la FAO que sont EX-ACT et GLEAM, et des cadres nationaux/internationaux en place, tels que REDD+. Il s'agit également des connaissances statistiques relatives aux émissions, telles que celles rassemblées au sein de la base de données FAOSTAT.</p> <p>On envisagera la possibilité d'utiliser un marqueur distinct pour les questions relatives au changement climatique dans les examens de projets menés par le Comité chargé de l'examen de programmes et de projets, et de désigner un point focal sur le changement climatique au sein de ce comité.</p> <p>OCB consultera les divisions compétentes et se coordonnera avec elles afin d'étudier la possibilité d'utiliser ses outils et données pour suivre et quantifier la contribution de la FAO à l'ODD 13. Il s'agira notamment d'utiliser des indicateurs pour mesurer l'incidence de son action en matière d'adaptation, ainsi que des politiques et plans des pays, y compris des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux pour l'adaptation, entre autres. OCB pourra diriger la formulation de critères spécifiques relatifs à l'adaptation à l'aune desquels examiner les projets et programmes.</p>	<p>Le portail web de la FAO de savoirs sur le sujet – la Plateforme de connaissances sur le changement climatique – a été lancé en 2020 et progressivement alimenté par des matériels sur le changement climatique, l'utilisation des terres et les systèmes agricoles. La Plateforme rassemble 488 produits de savoir en rapport avec le changement climatique et l'agriculture provenant de plus d'une cinquantaine d'organisations, dont la FAO. Dans le cadre de l'élaboration de la Plateforme de connaissances, tous les produits de savoir émanant de la FAO sur le changement climatique ont été répertoriés, entre autres tous les outils de localisation des GES. En janvier 2023, 30 ressources associées à la comptabilité des GES sont disponibles.</p> <p>D'autre part, les propositions de financement soumises au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds mondial pour l'environnement (FEM) mesurent les effets positifs directs et indirects du projet en termes de carbone pendant la phase de formulation des projets au moyen de l'outil ex-ante bilan carbone (EX-ACT).</p> <p>S'agissant du suivi et de la quantification de la contribution de la FAO à l'ODD 13, l'Organisation applique dans FPMIS les marqueurs relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique établis par le Comité d'aide au développement (CAD) sur la base du système de classification de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par ailleurs, la FAO travaille à mettre en place un système de collecte de données qui permettra de</p>	4	<p>Le suivi systématique des résultats obtenus en matière d'adaptation et d'atténuation dans tous les projets du FVC et du FEM, ainsi que l'intégration dans FPMIS des marqueurs du CAD de l'OCDE permettent à la FAO d'être mieux à même de notifier et communiquer concrètement sur les progrès accomplis par les pays par rapport à leurs principaux plans et stratégies en matière de changement climatique, comme les CDN et les PNA ainsi que l'ODD 13.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
		transmettre au Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC des informations sur sa contribution aux pays pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) (recommandation 5).		
<p>Recommandation 5</p> <p>Pour renforcer le suivi de ses activités et de ses réalisations dans le domaine du changement climatique, ainsi que l'établissement des rapports y afférents, et pour établir des notifications plus précises sur le financement de l'action climatique, la FAO doit améliorer et rendre obligatoire l'étiquetage de son portefeuille de projets par rapport au changement climatique. Elle doit effectuer un contrôle de la qualité de l'étiquetage actuel et futur afin de garantir le respect des directives de l'OCDE sur les marqueurs relatifs au changement climatique, et adopter des marqueurs relatifs aux ODD pour améliorer les rapports sur les cibles associées à ces objectifs. La FAO doit aussi s'assurer que des consignes et des cours adaptés sont proposés dans le cadre de la formation sur le cycle des projets. Étant donné que le suivi des réalisations obtenues en matière d'action climatique, y compris en matière de financement pour le climat, est directement lié aux marqueurs relatifs au changement climatique, il faut revoir en conséquence la façon dont les rapports consacrés au budget climatique sont établis. OCB doit assurer la gouvernance et coordonner l'ensemble du processus.</p>	<p>OCB finalise actuellement une note d'orientation sur la façon d'utiliser et d'attribuer les marqueurs relatifs à l'adaptation au changement climatique, qui ont été introduits dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) sur la base du système de classification de l'OCDE. Ces marqueurs, ainsi que les marqueurs relatifs aux ODD pertinents, le cas échéant, aideront à faire ressortir et à identifier les projets de la FAO ayant un objectif relatif au changement climatique, et à soutenir le suivi et la communication des résultats du portefeuille d'action de la FAO face au changement climatique.</p> <p>OCB coordonnera les prochaines étapes, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en mettant la note d'orientation à disposition des utilisateurs du FPMIS; b) en offrant des formations sur les marqueurs aux utilisateurs et aux points focaux sur le climat; et en mettant en place un mécanisme d'assurance qualité afin d'examiner et de suivre régulièrement les projets auxquels ont été assigné un marqueur relatif au changement climatique. 	<p>L'utilisation des marqueurs du CAD de l'OCDE sert aux activités de suivi et d'établissement de rapports de l'Organisation. Des directives opérationnelles ont été publiées en 2020 sur l'intégration dans le cycle des projets de la FAO des codes-objet/secteur et des marqueurs du CAD («Operational Guidelines: incorporating DAC sector/purposes codes and policy markers coding in the FAO Project Cycle»). Ces directives apportent aux initiateurs des projets, aux responsables du budget et aux fonctionnaires techniques principaux un ensemble d'instructions standards leur permettant de choisir et d'identifier des paramètres appropriés pour rattacher les projets à un sujet, y compris des marqueurs relatifs au changement climatique.</p> <p>Une note d'orientation consacrée aux marqueurs relatifs au changement climatique a également été produite pour aider les utilisateurs à déterminer le niveau de pertinence au regard du changement climatique et à bien utiliser les marqueurs, qui comprend aussi un manuel d'utilisation sur FPMIS. De courtes formations et une introduction aux marqueurs relatifs au changement climatique ont été dispensées en décembre 2020 et décembre 2021 dans le cadre de sessions de formation sur le changement climatique pour les rapports annuels par pays, ciblées sur les bureaux décentralisés. Des formations spéciales sur les marqueurs du CAD de l'OCDE pourraient être encore organisées pour les points focaux chargés du changement climatique et tous les</p>	4	<p>Il est possible d'extraire les données de FPMIS en fonction de la pertinence au regard de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique à partir des marqueurs du CAD de l'OCDE.</p> <p>En décembre 2022, environ 75 pour cent de l'ensemble des projets et programmes enregistrés dans FPMIS utilisent des marqueurs relatifs à l'adaptation au changement climatique et/ou à l'atténuation du changement climatique.</p> <p>Les marqueurs du CAD de l'OCDE sont également employés pour suivre les progrès réalisés par rapport aux indicateurs du cadre de résultats d'autres mécanismes d'établissement de rapports de la FAO, dont la responsabilité environnementale institutionnelle, et le rapport annuel par pays afin de favoriser des données cohérentes et standardisées sur le portefeuille de la FAO en rapport avec le changement climatique.</p> <p>La FAO a soumis au Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC une présentation complète de ses activités sur les PNA ainsi que</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
		<p>utilisateurs une fois que la note d'orientation sera disponible sur FPMIS.</p> <p>Par ailleurs, OCB travaille à mettre en place un système de collecte de données qui permettra de transmettre au Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC des informations sur la contribution apportée par la FAO aux pays pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA). Le modèle a été expérimenté en vue d'être présenté à la quarante-deuxième session du Groupe d'experts.</p>		<p>de son appui technique aux PMA et aux pays en développement, y compris par le biais des programmes du FVC et du FEM.</p>
<p>Recommandation 6</p> <p>Pour contribuer efficacement à l'action climatique, d'une manière intégrée et globale, la FAO doit aborder les systèmes alimentaires selon une approche cohérente, durable, inclusive, à faibles émissions et résiliente face au climat et promouvoir celle-ci aux niveaux mondial, régional et national. Les risques, les avantages et les arbitrages induits par le climat doivent être mentionnés expressément dans les évaluations des systèmes alimentaires, notamment lors de la conception des interventions visant à faire évoluer ces systèmes vers des modèles plus durables et plus équitables. Pour faire en sorte que le changement climatique soit pris en compte à l'aide de solutions opérationnelles adaptées, il faut que les liens soient clairement établis et reliés à tous les points d'entrée des systèmes alimentaires: de la terre et de l'eau à la consommation et aux déchets, en passant par la production et les chaînes de valeur, sans oublier des aspects directement associés à ces systèmes, comme l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Les interventions doivent être menées en synergie avec les activités mondiales et nationales de la FAO afférentes au changement climatique, comme celles s'inscrivant dans le cadre de la CCNUCC et des politiques et processus liés à l'Accord de Paris, notamment l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture; les activités d'appui de la FAO concernant les CDN et les ODD; et les plans régionaux et nationaux de réduction/gestion des risques de catastrophe établis au titre du Cadre d'action de Sendai, actualisés en 2020.</p> <p>La pandémie de covid-19 et la relance verte mise en avant par le système des Nations Unies devraient aider la FAO à promouvoir une action visant à faire évoluer et à</p>	<p>La Direction est d'accord avec le fait que les solutions destinées à faire face au changement climatique vont au-delà de la production et des simples chaînes de valeur et devraient prendre en compte les questions directement liées à la consommation (choix alimentaire, gaspillage alimentaire, développement du marché, etc.) ainsi que les interconnexions au sein des systèmes alimentaires. Elle convient de même que des approches et des solutions intégrées, durables et respectueuses de la nature, qui prennent en considération toutes les questions environnementales et socioéconomiques liées à l'évolution des systèmes alimentaires, au-delà des seules questions de changement climatique, doivent être adoptées. Dans cette optique, OCB continuera d'élaborer des orientations et de fournir des outils et méthodologies afin d'intégrer les questions de changement climatique, d'énergie, de biodiversité et d'environnement aux politiques, stratégies et programmes de transformation des systèmes agroalimentaires.</p> <p>Outre le soutien apporté par la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) pour inclure une approche axée sur les systèmes alimentaires dans les projets, programmes et manifestations liés au climat, OCB et ESF aideront les équipes régionales et nationales à mettre en œuvre des approches intégrées plus complètes.</p>	<p>En 2021-2022, la , FAO a publié plus de 45 produits de savoir, dont 15 notes et outils méthodologiques, 14 études de cas et 16 notes d'orientation et recommandations destinées à aider les pouvoirs publics à intégrer les enjeux du changement climatique, de l'énergie propre et durable, de la biodiversité et de l'environnement dans les stratégies, politiques et plans nationaux relatifs au changement climatique et ciblés sur la transformation des systèmes agroalimentaires et la sécurité alimentaire. Tous ces produits sont disponibles sur la Plateforme de connaissances sur le changement climatique.</p> <p>S'agissant des processus de la CCNUCC, la FAO a continué d'apporter un appui aux pays afin de:</p> <ol style="list-style-type: none"> faire avancer les discussions sur l'avenir de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, en facilitant les échanges de vue informels aux niveaux mondial et régional, en fournissant des produits de savoir et des synthèses de tous les ateliers organisés au titre de la Feuille de route de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture; réviser et/ou mettre en œuvre les CDN, les PNA et les stratégies à long terme de réduction de l'empreinte carbone. 	4	<p>En 2021, la Plateforme de connaissances avait été consultée 11 972 fois et atteignait 18 133 visites en janvier 2023. La section la plus consultée est celle sur les ressources.</p> <p>En 2021-2022, OCB a aidé 49 pays à réviser et/ou mettre en œuvre leurs CDN, leurs PNA ou leurs stratégies à long terme de réduction de l'empreinte carbone. Les pays ont également reconnu le soutien constant apporté par la FAO à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Des ateliers informels facilités par la FAO ont aidé les pays à s'entendre sur la nouvelle Action commune quadriennale de Sharm El Sheikh sur la mise en œuvre de mesures climatiques dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.</p> <p>Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a permis de sensibiliser à la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires en</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires touchés par les conséquences socioéconomiques de la crise. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui doit se tenir en 2021 offre à la FAO une autre occasion en or de se positionner en tant que chef de file mondial du soutien apporté aux pays pour les aider à passer à des modes de production et de consommation alimentaires plus durables face à un climat en pleine évolution.</p>	<p>OCB s'emploiera, avec l'équipe de la FAO chargée des actions et du relèvement face à la covid-19, ainsi qu'avec les divisions compétentes, à mobiliser des ressources et à mettre en œuvre des programmes et projets de relance verte face à la covid-19, en lien avec le nouveau programme prioritaire de la FAO sur des systèmes agroalimentaires résilients face au climat.</p> <p>En étroite coopération avec ESF, OCB contribuera au prochain Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) en vue d'accroître la visibilité mondiale de la FAO et son engagement en faveur d'une transformation de nos systèmes alimentaires dans un contexte de changement climatique. OCB jouera notamment le rôle de point focal de la FAO pour la piste d'action 3, intitulée «Stimuler une production respectueuse de la nature», du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.</p>	<p>La FAO participe en tant que partenaire stratégique à 19 coalitions sur les 28 lancées lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Trois d'entre elles sont particulièrement axées sur le changement climatique:</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'Alliance pour des systèmes alimentaires résilients face au changement climatique; – la Coalition pour des systèmes alimentaires urbains durables et inclusifs; – l'Alliance pour des filières alimentaires locales résilientes. <p>OCB travaille en étroite collaboration avec la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) pour intégrer l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires dans le programme d'action climatique international, par des événements communs organisés aux COP de la CCNUCC et en travaillant sur des initiatives lancées à la COP27, notamment l'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST), pilotée et hébergée par la FAO, l'initiative Action climatique et nutrition (I-CAN) et l'initiative 50 by 5050 qui vise à réduire le gaspillage alimentaire (soutenue par la FAO).</p>		<p>mobilisant les pouvoirs publics, les villes, les régions, la société civile et le secteur privé. Dans son sillage, plus de 150 pays se sont engagés à élaborer des plans nationaux d'action pour la transformation des systèmes alimentaires.</p> <p>L'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable lancée à la COP27 par le gouvernement égyptien devrait être hébergée par la FAO. Elle permettra d'intégrer une approche axée sur des systèmes agroalimentaires transformateurs dans les programmes nationaux et régionaux relatifs au changement climatique et à la sécurité alimentaire.</p>
<p>Recommandation 7</p> <p>Pour faire en sorte que tous les groupes de population soient associés concrètement aux efforts destinés à rendre l'action climatique plus efficace et plus inclusive, la FAO doit appliquer à chacune de ses activités dans ce domaine le principe de base énoncé dans le Programme 2030: «Ne laisser personne de côté». Des lignes directrices relatives à l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes en situation de pauvreté extrême et d'autres groupes vulnérables, marginalisés et victimes de discriminations, comme les peuples autochtones et les personnes handicapées, doivent être clairement définies dans les initiatives concernant le changement climatique. Ces lignes directrices doivent servir de guide à des actions d'autonomisation porteuses de transformation dans le contexte plus large des systèmes agricoles et alimentaires.</p>	<p>OCB a récemment créé un Groupe de la jeunesse qui déploiera un plan d'action afin de mieux faire participer les jeunes à l'action de la FAO en matière de changement climatique, notamment:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. en mettant en place des programmes relatifs au changement climatique axés sur les jeunes; ii. en nommant des représentants de la jeunesse au sein d'OCB afin de représenter celui-ci à l'extérieur dans le cadre de groupes de travail et de réunions; iii. en désignant un jeune employé au sein de chaque projet ou programme à l'appui de la gestion de projet/programme; et iv. en organisant des formations à l'intention des chefs d'équipe sur la manière d'améliorer le recours 	<p>Intégrer l'égalité des genres, la mobilisation des jeunes, la participation des peuples autochtones et l'inclusivité sociale est l'un des principes directeurs de la Stratégie et contribuera à faire en sorte que tous les groupes de population soient effectivement associés aux efforts déployés pour rendre l'action climatique plus efficace et plus inclusive.</p> <p>Mobilisation des jeunes</p> <p>OCB est soucieux de donner des responsabilités aux jeunes en son sein et dans l'ensemble de la FAO, et travaille à amplifier les moyens d'action des jeunes dans les systèmes agroalimentaires.</p>	4	<p>Mobilisation des jeunes</p> <p>En 2021-2022, le Groupe de la jeunesse d'OCB a obtenu les résultats suivants sur le plan de l'amélioration de l'intégration des jeunes dans les initiatives, les programmes et les projets de la FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Création d'un repère spécial pour les produits de savoir concernant les jeunes dans la Plateforme de connaissances de la FAO sur le changement climatique. – Lancement d'une série de webinaires expliquant comment

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>i. Sur la base d'évaluations des disparités entre les sexes, la FAO doit intégrer la question du genre dans ses activités pour le climat, en reconnaissant les talents, les capacités, les rôles et les vulnérabilités spécifiques des femmes et des hommes. L'objectif ici est de remédier aux problèmes que rencontrent les femmes pour accéder aux ressources, aux prestations et à la prise de décision, et pour exercer un contrôle en la matière, et de chercher à obtenir des résultats transformateurs spécifiques en matière de genre dans tous les programmes relatifs au changement climatique, comme l'inclusion et la participation des femmes, entre autres. La FAO doit surveiller la mise en œuvre sur le terrain des projets dotés de marqueurs relatifs au climat et au genre pour s'assurer que les résultats attendus sont obtenus à tous les niveaux.</p> <p>ii. Elle doit élaborer des lignes directrices qui permettront d'institutionnaliser l'inclusion et la participation des jeunes dans tous les programmes en rapport avec le changement climatique. Les enjeux, les besoins et les possibilités propres aux jeunes doivent être répertoriés et pris en compte pour rendre les interventions relatives à l'action climatique plus inclusives et plus efficaces.</p> <p>iii. L'inclusion des migrants et des personnes déplacées, des personnes en situation de pauvreté extrême et d'autres groupes vulnérables, marginalisés et victimes de discriminations, et le soutien à leur apporter doivent être systématiques dans les interventions relatives au climat, en particulier celles visant l'adaptation aux risques climatiques multiples. L'inclusion doit être fondée sur une compréhension claire des capacités, des vulnérabilités, des risques et des possibilités propres à ces populations.</p>	<p>à la force motrice des jeunes, et de favoriser la participation de la jeunesse.</p> <p>OCB travaille activement sur les questions de genre en collaboration avec les équipes compétentes de la FAO et continuera d'accroître sa visibilité tant à la FAO qu'à l'extérieur, et d'intégrer le principe de «ne laisser personne de côté», dans le respect des thèmes transversaux de la jeunesse, du genre et de l'inclusion qui, avec l'ODD 10, constituent les piliers fondamentaux du nouveau Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et des directives spécifiques qui y sont associées.</p> <p>ESP travaillera en étroite coopération avec OCB afin d'aborder les questions d'égalité des genres et d'inclusion dans les activités liées au climat, notamment: en renforçant les capacités nationales des responsables de l'élaboration des politiques ainsi que des chercheurs, dans le cadre des contributions déterminées au plan national et des plans d'adaptation nationaux; en aidant les pays à formuler et mettre en œuvre des projets et programmes transformateurs en matière de genre, l'accent étant mis sur les populations vulnérables, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté; en comblant les lacunes en matière de connaissances sur les conséquences hétérogènes du changement climatique dans le secteur agricole; et en analysant et diffusant des bonnes pratiques et technologies novatrices et respectueuses des sexes pour une agriculture intelligente face au climat.</p> <p>Par ailleurs, les équipes et le groupe de travail technique sur le changement climatique d'ESP élaboreront des directives internes afin de faire en sorte que les programmes de la FAO liés au changement climatique incluent la jeunesse.</p> <p>En s'appuyant sur le Cadre de la FAO sur les migrations et sur la publication <i>Migration, Agriculture and Climate Change</i> (migration, agriculture et changement climatique), un soutien ciblé à destination des groupes concernés par la migration sera intégré à ces directives, l'accent étant mis sur la prise en compte de leurs vulnérabilités et la</p>	<p>Formé en 2020 et dirigé par des jeunes cadres, le Groupe de la jeunesse d'OCB travaille en collaboration avec le Comité de la jeunesse de la FAO en vue d'associer davantage les jeunes dans des initiatives, des projets et des programmes en rapport avec le changement climatique. Il explore également les perspectives de carrière liées au changement climatique au sein de l'Organisation.</p> <p>À l'extérieur, la FAO continue de collaborer étroitement avec l'Alliance mondiale de la jeunesse et des Nations Unies (YUNGA). Ensemble, elles mettent en œuvre des initiatives dans plus d'une centaine de pays et aident ainsi à élaborer des ressources pédagogiques et des programmes d'enseignement pour les enfants, les jeunes et les enseignants du monde entier, mais aussi à informer les jeunes filles sur le changement climatique et sa dimension sexospécifique afin de les mettre en capacité de mener des actions climatiques intéressantes dans leurs communautés.</p> <p>Égalité des genres</p> <p>En 2020, l'Organisation a lancé la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030, qui guide les actions de l'Organisation en vue de renforcer le dialogue sur les politiques et d'apporter des conseils techniques en matière de mesures et de programmes tenant compte des sexospécificités dans les systèmes agroalimentaires.</p> <p>La problématique du genre a été intégrée comme thème transversal dans diverses publications sur les approches et les enseignements tirés sur la manière d'améliorer l'autonomisation des femmes et la prise en compte systématique des questions de genre; des rencontres avec des spécialistes et des échanges de renforcement des capacités ont été organisés pour des hauts fonctionnaires et des communautés (dans le cadre des programmes SAGA [Sécurité</p>		<p>mettre les jeunes travaillant dans l'agriculture en capacité de participer aux processus de la CCNUCC et de la COP.</p> <p>– Intégration des jeunes dans les programmes et activités de la FAO: Cadre de transparence renforcée, programmes SAGA et SCALA.</p> <p>Égalité des genres</p> <p>OCB a lancé un bilan en matière de genre dans le but d'évaluer les progrès accomplis, de prendre en compte cette dimension dans le portefeuille de projets de la FAO et de comprendre les lacunes du personnel de l'Organisation dans ce domaine. L'exercice sera finalisé en janvier 2023.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
	promotion de stratégies d'adaptation permettant la résilience.	<p>alimentaire: une agriculture adaptée] et SCALA [Appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture]. Par exemple, la Stratégie relative à la dimension du genre et à l'inclusion sociale pour le programme SCALA a été lancée pour garantir des conditions d'égalité et d'équité pendant la mise en œuvre du programme. Cette stratégie peut servir d'exemple pour intégrer l'inclusivité dans les projets en rapport avec le climat.</p> <p>En collaboration étroite avec la CCNUCC, la FAO a appuyé le renforcement des capacités et la participation de femmes déléguées aux négociations climatiques et à des événements de sensibilisation organisés à l'intérieur et en dehors de l'Organisation.</p> <p>Les éléments sexospécifiques des projets financés par le FEM et le FVC ont été analysés de manière à en dégager des enseignements et à évaluer les progrès accomplis. Les principales conclusions ont été qu'il était nécessaire de renforcer les aspects pratiques et l'utilisation des outils d'apprentissage, des documents directifs et des lignes directrices sur la prise en compte systématique de la dimension du genre.</p> <p>Migrations La Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres (ESP) a travaillé avec OCB à la mise au point d'une étude détaillée sur les impacts du changement climatique sur la migration dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord (NENA). L'équipe participe régulièrement aussi au Groupe de travail des Nations Unies sur les migrations, qui couvre les problèmes de migration liée au climat et les répercussions du changement climatique sur la population rurale.</p>		
Recommandation 8	Avec la mise en place, dans le cadre de la CCNUCC, de la plateforme des communautés locales et des	En 2021, le changement climatique est devenu l'un des grands axes de travail de	5	Grâce à la collaboration plus active entre PSUI et OCB, un

<p>La FAO doit systématiquement associer les peuples autochtones et les éleveurs pastoraux à sa contribution à l'action climatique, en s'assurant que ce lien est automatiquement pris en compte par les unités techniques clés et au niveau décentralisé. L'Organisation doit reconnaître la valeur des solutions innovantes que les connaissances, la gestion territoriale et les systèmes alimentaires traditionnels des peuples autochtones peuvent apporter à l'action climatique dans tous les pays concernés. Pour une efficacité maximale, la FAO doit enrichir sa base de connaissances sur les droits fonciers individuels et collectifs et les droits d'accès. Les activités qu'elle conduit avec les peuples autochtones font fructifier les travaux de la FAO à l'échelle mondiale, comme la plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires autochtones qui a été approuvée par le Comité de l'agriculture, et l'Organisation doit resserrer ses liens avec la plateforme que la CCNUCC consacre aux peuples autochtones. Pour y parvenir, la FAO doit renforcer son Unité chargée des peuples autochtones.</p>	<p>peuples autochtones et de son Groupe de facilitation, OCB et la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) continueront d'apporter une contribution croissante, par l'intermédiaire de propositions et d'ateliers de partage de l'expérience de la FAO en matière de systèmes alimentaires autochtones, en vue de mettre en œuvre le programme d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets au sein des peuples autochtones.</p> <p>OCB et PSU tireront parti des groupes de travail déjà en place (pour les groupes extérieurs à la FAO: Groupe des amis des peuples autochtones et Fonds en dépôt multidonateurs; et pour le groupe interne à la FAO: Groupe de travail interdépartemental sur les peuples autochtones) afin de sensibiliser aux liens entre les peuples autochtones, leurs vulnérabilités face aux incidences du changement climatique et leur savoir traditionnel, dans la perspective de renforcer l'action pour le climat et la résilience face à celui-ci.</p> <p>En collaboration avec l'équipe chargée des questions de régime foncier, des produits axés sur la connaissance (publications, articles, et séminaires en ligne) seront élaborés et diffusés afin de sensibiliser à la reconnaissance des différents régimes fonciers des communautés autochtones au niveau national.</p>	<p>l'Unité chargée des peuples autochtones (PSUI), qui a souligné la nécessité d'étudier les systèmes alimentaires et les systèmes de connaissances des peuples autochtones et de reconnaître leurs contributions à la restauration des écosystèmes, à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation aux effets du changement climatique et à la conservation de la biodiversité.</p> <p>Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, PSUI a appuyé la participation des peuples autochtones à différents processus de la Décennie. Avec la Division des terres et des eaux (NSL) et la Division des forêts (NFO) de la FAO, le Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), le CINDÉS (Centre for Studies in Integration and Development), le NESFAS (North East Slow Food & Agrobiodiversity Society) et l'Organisation internationale pour le bambou et le rotin (INBAR), l'Initiative de restauration biocentrique dans les territoires des peuples autochtones a été lancée en Équateur, en Inde, au Pérou et en Thaïlande. Des discussions sont en cours pour étendre l'initiative à d'autres pays.</p> <p>Une collaboration plus active a été mise en place entre, d'une part, OCB et deux secrétariats de PSUI (le Groupe des amis des peuples autochtones et la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones) et, d'autre part, les équipes chargées des activités de coordination concernant le Pôle de connaissances mondial sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones et le Fonds fiduciaire multidonateurs pour les peuples autochtones. La FAO a ainsi renforcé sa contribution aux activités de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et de son Groupe de facilitation dans le cadre de la CCNUCC afin d'améliorer l'intégration des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances des peuples autochtones, qui</p>	<p>document d'orientation sur les peuples autochtones et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture a été élaboré, qui formule des recommandations pour une meilleure intégration des connaissances traditionnelles en agriculture des peuples autochtones dans le cadre de la CCNUCC, et l'ouvrage <i>Les jeunes autochtones, agents du changement</i> a été publié, mettant en lumière six initiatives de jeunes autochtones qui, face au changement climatique et à la pandémie de covid-19, ont fait preuve d'innovation et d'esprit de collaboration.</p> <p>PSUI a également participé à l'établissement du premier bilan mondial recensant toutes les initiatives de la FAO en faveur du climat et des peuples autochtones, et a organisé plusieurs événements et ateliers à la COP26 et la COP27 de la CCNUCC.</p> <p>La collaboration entre OCB, PSUI et l'équipe chargée des régimes fonciers au sein d'ESP a permis à la FAO de contribuer à la réalisation d'une note d'information sur les droits fonciers collectifs et le changement climatique. Par ailleurs, des discussions sont en cours sur l'importance des modes de vie nomades et des ressources communales. Les résultats seront présentés dans l'ouvrage collectif publié prochainement par le Pôle mondial de connaissances sur les</p>
---	---	--	---

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
		<p>aidera à la mise en œuvre des objectifs mondiaux en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et d'assurer la cohérence des actions au sein de l'Organisation. Au niveau programmatique, il convient de poursuivre les travaux sur les projets soutenus par tous les mécanismes de financement climatique (FEM, FVC et Fonds d'adaptation) ainsi que sur les approches associant les peuples autochtones dans les étapes de formulation des projets à l'échelon infranational et national.</p> <p>OCB a amplifié sa collaboration avec l'équipe chargée des questions de régime foncier à ESP et PSUI afin de sensibiliser à l'importance de reconnaître les différents régimes fonciers des peuples autochtones et la manière dont ils contribuent à limiter les effets du changement climatique.</p>		systèmes alimentaires des peuples autochtones.
<p>Recommandation 9</p> <p>Pour abandonner progressivement les projets à court terme et fragmentés menés par les différentes divisions, dont la portée géographique et thématique est limitée, la FAO doit définir de façon stratégique et planifier une approche programmatique renouvelée, axée sur l'action climatique, et investir dans cette approche. Celle-ci doit être stratégique, à long terme et intégrée et offrir la possibilité d'obtenir, sur les moyens d'existence, les paysages, les systèmes alimentaires et la société, des effets durables à grande échelle, inclusifs, résilients face au climat et limitant les émissions, conformément à l'ODD 13.</p> <p>i. Étant donné que le modèle fonctionnel de la FAO repose sur des projets individuels (le plus souvent financés par le FEM et le FVC lorsqu'ils portent sur le climat), ces projets devront être intégrés dans un cadre programmatique qui en assurera la coordination et qui harmonisera les priorités de l'Organisation en matière d'action climatique avec celles des autres projets que celle-ci mène. La FAO doit affirmer sa prise en main d'activités considérées comme des facteurs importants du changement transformationnel (élaboration des politiques, produits normatifs clés et lobbying international, par exemple), et faire évoluer ces activités pour en faire des interventions plus durables, qui</p>	<p>Il est entendu que la FAO doit investir dans des programmes de haut niveau plutôt que dans des initiatives au coup par coup et des projets moins ambitieux. Il convient d'adopter une approche de l'intégration à plus vaste échelle, sous forme de projets climatiques autonomes (y compris par le FEM ou le Fonds vert pour le climat), qui s'inscrivent dans des programmes de transformation plus globale des systèmes alimentaires, faisant converger des perspectives sectorielles et les questions de biodiversité, de dégradation de l'environnement, etc. Cette approche programmatique est la première priorité de la stratégie FAO/FEM, sur le point d'être définitivement approuvée par la haute Direction. Des domaines de travail programmatiques pour l'action FAO/FEM seront définis à une étape ultérieure, dans l'alignement de ce qui est promu dans le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031.</p> <p>OCB mettra également en place et défendra des programmes thématiques phares, au niveau national ou multinational, sur le changement climatique, faisant converger la FAO, les partenaires et les</p>	<p>OCB a élaboré à la fois la Stratégie et le plan d'action FAO/FEM (2020) et la Stratégie de gestion interne de la FAO pour une collaboration avec le FVC (2022). Avec ces deux stratégies, la FAO est appelée à travailler selon une approche stratégique, programmatique, qui permettra de démontrer son avantage comparatif et d'exploiter ses capacités techniques avec davantage d'efficacité et d'efficience à tous les niveaux, en intégrant le Cadre stratégique de la FAO et la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 qui préconisent de même une approche programmatique des activités de la FAO dans le monde entier. Par exemple, la Stratégie de gestion interne de la FAO pour une collaboration avec le FVC a pour but d'intégrer et de développer les interactions avec le FVC en dehors des projets, et de renforcer des programmes plus vastes et de relier les fonds du FVC à d'autres mécanismes de financement, pour plus de</p>	5	<p>Du fait de leur nature transversale, les deux stratégies internes rendent la FAO mieux à même de concevoir et mettre en œuvre des programmes transformateurs faisant converger des perspectives sectorielles et les questions de biodiversité et de dégradation de l'environnement, ce qui aidera à mieux planifier et préparer les exercices de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8) et du FVC (FVC-2).</p> <p>Un document sur les synergies FEM-FVC a également été rédigé en interne en 2022. La première réunion organisée pour travailler concrètement sur la cohérence et la complémentarité</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>pourraient être financées à la base par le programme ordinaire et mises en œuvre par le personnel permanent, au lieu d'être majoritairement tributaires de fonds extrabudgétaires et du travail de consultants.</p> <p>ii. De même, à l'échelon national, la FAO doit gérer les projets relatifs à l'action climatique selon une approche fondée sur des portefeuilles de programmes par pays, en se procurant les fonds dans différents projets pour renforcer l'impact et l'harmonisation avec les stratégies des pays en matière de mise en œuvre des ODD et avec les cadres de programmation par pays, les CDN, les PNA et les priorités énoncées dans le Cadre d'action de Sendai. Chaque fois qu'il convient, cette approche doit être intégrée dans le processus de réforme des Nations Unies et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <p>iii. La FAO doit réduire son recours aux projets pilotes locaux et utiliser ceux-ci de façon stratégique; elle doit exploiter ses produits normatifs et ses produits du savoir, ses bonnes pratiques et son expérience institutionnelle à une échelle suffisante pour opérer un changement transformationnel dans les pays et les régions les plus vulnérables.</p>	<p>donateurs. Cette manière de faire aidera à définir et à formuler clairement les priorités de la FAO et favorisera la collaboration entre les ministères, en particulier ceux chargés de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.</p> <p>Les priorités stratégiques d'OCB et du Fonds vert pour le climat, conformément au Cadre stratégique de la FAO, soulignent la nécessité de passer d'une approche axée sur les projets à une approche programmatique. Le Fonds vert pour le climat a récemment publié des directives sur l'élaboration de telles approches, et l'Unité OCB/Fonds vert pour le climat met actuellement au point trois programmes pour y donner suite (pêches, recarbonisation des sols, Grande muraille verte). D'autres concepts relatifs aux approches programmatiques du Fonds vert pour le climat en sont aux premiers stades de la conceptualisation, notamment en partenariat avec d'autres entités accréditées (organismes ayant leur siège à Rome, Programme des Nations Unies pour le développement et autres).</p>	<p>cohérence et de synergie avec le portefeuille de projets de la FAO en rapport avec le climat (et avec l'environnement). La stratégie souligne l'importance de veiller à ce que les projets du FVC s'appuient sur de précédentes interventions réussies ou les déploient à plus grande échelle (en particulier des projets du FEM et du Fonds d'adaptation) et qu'ils soient élaborés de façon totalement coordonnée et complémentaire avec d'autres investissements dans le pays.</p>		<p>des actions s'est tenue en janvier 2023.</p> <p>Enfin, la FAO a commencé à élaborer son premier programme multinational financé par le FVC, ciblé sur un ensemble de pays de la Grande muraille verte, qui viendra prolonger et étendre l'initiative Action contre la désertification, ainsi que le projet GAMS (Gums for Adaptation and Mitigation in Sudan) de la FAO et du FVC au Soudan qui a été approuvé, en coordination avec d'autres projets du FEM, du FVC et du Fonds d'adaptation.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>Recommandation 10</p> <p>La FAO ne peut pas gérer seule tous les défis et tous les aspects des domaines intégrés et complexes de l'action climatique, tels que les systèmes alimentaires ou la gestion intégrée des paysages terrestres et marins. Elle doit donc s'efforcer davantage de développer et d'approfondir des partenariats avec des acteurs multisectoriels, en s'appuyant sur les atouts respectifs des différentes parties, plutôt que de rivaliser avec eux autour des thèmes abordés, de la prépondérance institutionnelle ou du financement.</p> <p>Pour dépasser l'approche qu'elle adopte habituellement en matière d'action climatique, la FAO doit renforcer et diversifier ses partenariats et rechercher des collaborations stratégiques et innovantes avec le secteur privé (des entreprises agroalimentaires locales aux sociétés internationales), les organisations de producteurs et de consommateurs, les établissements financiers publics et privés, les organisations de la société civile, les universités et les groupes de réflexion. Ces partenariats doivent avoir pour objectif de transformer les systèmes alimentaires et de financer des pratiques respectueuses du climat pour la gestion des produits alimentaires et des ressources naturelles, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique des énergies renouvelables et le remplacement des combustibles fossiles par ces dernières. Cela nécessitera de mettre en place des procédures internes simplifiées et plus souples, conformément aux recommandations issues de l'évaluation de la contribution de la FAO à la réalisation de l'ODD 2 (2020) et de l'évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé (2019).</p>	<p>En accord avec le fait que les procédures institutionnelles d'établissement de partenariats avec le secteur privé doivent être simplifiées et s'inscrire pleinement dans la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 ainsi que dans l'examen en cours du cadre de diligence nécessaire de la FAO, OCB prendra les mesures ci-après pour renforcer les partenariats avec les parties prenantes multisectorielles et le secteur privé en particulier:</p> <p>a) créer au sein d'OCB une fonction de coordination avec PSU sur la mise en place de partenariats et la gestion des relations, afin de renforcer les partenariats avec les autres organisations, institutions et acteurs du secteur privé œuvrant dans le domaine du changement climatique et le secteur agricole, et de tirer parti de partenariats à forte visibilité au niveau des politiques internationales;</p> <p>b) conduire une évaluation des partenariats stratégiques et transformateurs prioritaires;</p> <p>c) élaborer et mettre en œuvre une stratégie claire pour favoriser les relations de partenariats et de collaboration (y compris avec des gouvernements); et</p> <p>d) soutenir stratégiquement et financièrement les alliances multipartenaires actuellement en place sous l'égide d'OCB qui incluent le secteur privé parmi leurs membres, comme l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques.</p>	<p>Dans le sillage de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, OCB a lancé, dans le cadre du programme SCALA, un dispositif de mobilisation du secteur privé qui doit favoriser le développement de partenariats plus étroits entre les acteurs publics et privés afin de trouver des interventions ciblées sur le secteur privé, dans le but d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des plans et des engagements en faveur du climat dans les pays. Le dispositif et la stratégie sont aussi de nature à stimuler la collaboration d'OCB avec des partenariats multipartites et avec le secteur privé sur des enjeux climatiques dans les systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et national. Par ailleurs, l'initiative FAST, qui bénéficie du soutien de la FAO, s'emploiera à renforcer la collaboration avec le secteur privé. Cette collaboration est développée également dans certains projets du FEM et du FVC pour le cofinancement de projets et de programmes.</p> <p>En collaboration avec OCB, l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques a créé une interface entre les parties prenantes en mettant en place des plateformes de dialogue multipartite sur les politiques. Les résultats sont ensuite mis en forme et diffusés d'une manière adaptée et utile aux différents destinataires (secteur privé et entreprises aussi). En 2021, l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques a organisé onze dialogues sur les politiques, établi des partenariats avec certains de ses membres du secteur privé et participé à de nombreuses concertations internationales sur l'agriculture climato-intelligente.</p>	4	<p>Dans le cadre d'un partenariat original avec l'Organisation du Système CGIAR et la Fondation Rockefeller, la FAO a accueilli le premier pavillon de l'alimentation et de l'agriculture à la COP27, qui a renforcé l'image et la visibilité de la FAO et facilité les échanges de connaissances et de contacts entre des acteurs très divers. Il aidera la FAO à mettre en œuvre des initiatives et des programmes communs.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>Recommandation 11</p> <p>Pour que sa contribution à l'action climatique soit efficace et efficiente, la FAO doit mener une évaluation intégrée des besoins en capacités de façon à déterminer les lacunes, les possibilités et les besoins éventuels et à adapter en conséquence les effectifs, le financement ainsi que la communication et la collaboration entre les bureaux, au siège comme dans les bureaux décentralisés.</p> <p>Le renforcement des capacités et l'augmentation des ressources humaines doivent être différenciés selon les niveaux de l'Organisation. La prise en compte de l'évaluation des besoins en capacités dans les politiques et les décisions internes relatives au financement et aux ressources humaines conditionne la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie relative au changement climatique et du plan d'action qui lui est associé.</p> <p>S'inspirant de l'expérience du Réseau technique sur le changement climatique et du Groupe de coordination des CDN ainsi que des processus de coordination préparatoires à la Conférence des Parties, la FAO doit mettre sur pied des réseaux formels de communication sur l'action climatique et sur les liens avec ses principaux programmes (voir la recommandation 9), auxquels participera le personnel concerné au siège et dans les bureaux décentralisés. La FAO a besoin d'un système plus rigoureux de gestion des connaissances pour mettre à profit ses connaissances et promouvoir leur utilisation, encourager l'échange permanent d'informations et faciliter les occasions d'apprentissage mutuel et de renforcement des capacités inspirées par le fil conducteur institutionnel. La FAO doit favoriser, stimuler et récompenser la collaboration entre le siège et les bureaux décentralisés au service d'une action climatique transformatrice et s'attaquer aux obstacles qui empêchent cette collaboration, tels que la concurrence autour du financement.</p>	<p>OCB mènera une évaluation à l'échelle de l'Organisation des besoins en matière de capacités dans le domaine du changement climatique. Les domaines ci-après en particulier doivent être évalués afin d'améliorer l'exécution des mandats de la FAO et d'OCB:</p> <p>a) mener un exercice de cartographie afin de faire coïncider les besoins opérationnels et l'expertise technique en matière de changement climatique, y compris en termes de ressources humaines et au niveau des bureaux décentralisés, dans le but de mettre en évidence les ressources et les compétences nécessaires pour exécuter le mandat; et</p> <p>b) mener un exercice de cartographie spécifique des politiques et de l'expertise technique en matière de changement climatique aux niveaux des bureaux de pays et des bureaux régionaux.</p>	<p>Une évaluation à l'échelle de l'Organisation des besoins en matière de capacités dans le domaine du changement climatique a été conduite en 2022. L'enquête a été menée auprès de 207 répondants, dont 36 pour cent basés au siège de la FAO et 64 pour cent dans les bureaux décentralisés. L'enquête a mis en évidence, entre autres, la nécessité de renforcer les connaissances et les capacités en matière d'adaptation au changement climatique, d'agriculture climato-intelligente, de marchés du carbone et de mobilisation de ressources au niveau institutionnel et individuel, et également d'améliorer la mise en œuvre des politiques et stratégies de la FAO et de revoir le mandat de la FAO afin de faire une place importante aux activités relatives au changement climatique.</p>	5	<p>Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation des besoins en capacités pour les activités de la FAO en matière de changement climatique sont aujourd'hui prises en compte dans la formulation du plan d'action de la Stratégie relative au changement climatique, en particulier par l'introduction d'un résultat transversal portant sur l'amélioration des modalités opérationnelles de la FAO.</p>
<p>Recommandation 12</p> <p>La FAO doit devenir une ambassadrice mondiale des approches intégrées d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation (ce qui comprend des systèmes alimentaires inclusifs et durables assortis d'une priorité claire accordée au climat) et dans le domaine de la gestion intégrée des paysages terrestres et marins. Pour appuyer son fil conducteur institutionnel et sa Stratégie relative au changement climatique,</p>	<p>OCB coordonnera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de communication, en consultation avec OCC, prévoyant notamment des mécanismes d'apprentissage, un cadre logique, le respect du principe de transparence, une approche programmatique et un plan de communication sur les médias sociaux.</p> <p>Des points focaux pour la communication ainsi que des points focaux chargés des médias sociaux seront</p>	<p>Afin de renforcer le rôle mondial de la FAO en tant qu'ambassadrice de l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, OCB a nommé un responsable de la gestion des connaissances (P-2) chargé de coordonner et diriger les activités de communication. OCB</p>	5	<p>Les données suivantes montrent qu'une stratégie de communication efficace a permis de mobiliser davantage sur le travail accompli par la FAO dans le domaine du changement climatique:</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>l'Organisation doit élaborer une stratégie de communication ciblée, à l'intention aussi bien de ses interlocuteurs spécialisés que du grand public. Cette stratégie de communication doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. sensibiliser et informer au sujet d'une production et d'une consommation alimentaire durables et résilientes face au climat qui soient inclusives et génèrent peu d'émissions, et donner aux producteurs, aux autres acteurs des chaînes de valeur et aux consommateurs les moyens de modifier leurs comportements pour adopter des pratiques durables et respectueuses du climat dans les systèmes alimentaires; ii. renforcer encore le rôle de chef de file de la FAO dans la mise en évidence et la prise en compte des conséquences du changement climatique sur des enjeux essentiels intéressant l'alimentation et l'agriculture, comme la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition; iii. exploiter des données fiables sur la situation des ressources naturelles renouvelables et communiquer largement sur des questions telles que la productivité, la perte de biodiversité, la déforestation, la dégradation des forêts, des sols et des sources d'eau douce, la gestion non durable des ressources bio-aquatiques et l'interaction de leurs déterminants avec le changement climatique (y compris l'alimentation, la production et la consommation alimentaires); iv. tirer parti du rôle de chef de file que la FAO joue dans des instances existantes, telles que le réseau One Planet pour les systèmes alimentaires durables, l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, ONU-REDD et le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat, afin d'attirer l'attention sur les travaux de l'Organisation en matière de solutions climatiques au service de systèmes alimentaires durables et résilients, à la fois inclusifs et générant peu d'émissions; v. promouvoir l'utilisation des outils de suivi de la FAO relatifs au climat par d'autres organismes et conventions et donner à ces acteurs les moyens de s'en servir; vi. veiller à ce que la FAO soit visible lors des grandes manifestations relatives au changement climatique, en faisant passer des messages forts fondés sur le fil conducteur institutionnel de l'Organisation concernant le climat, selon lequel la transformation de l'ensemble du système agricole et alimentaire fait partie de toutes les solutions majeures aux 	<p>nommés pour chaque axe de travail d'OCB afin de renforcer le message de la FAO sur le changement climatique.</p> <p>La FAO utilisera et diffusera largement les produits de données statistiques sur le changement climatique et les processus d'établissement de rapports associés (FAOSTAT) comme moyen de renforcer la collaboration au sein de l'Organisation et avec les points focaux nationaux.</p>	<p>a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la communication (OCC) et d'autres divisions techniques pour établir les éléments clés suivants de sa stratégie de communication:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. un planificateur des communications d'OCB, qui répertorie tous les supports et actions de communication à mettre en œuvre durant l'année; ii. un tableau Trello des communications d'OCB pour la planification des réseaux sociaux et Hootsuite pour la planification hebdomadaire; iii. une réunion de l'équipe de communication d'OCB toutes les deux semaines; iv. un bulletin d'information trimestriel d'OCB et des publications régulières sur les réseaux externes pour renforcer le message de la FAO sur le changement climatique et relayer les nouveautés à la FAO dans ce domaine; v. un comité de rédaction d'OCB créé en juillet 2022 pour relire certaines publications d'OCB au stade de la note conceptuelle afin de garantir que les publications soient d'une haute tenue, utiles, informatives et actuelles pour un public vaste et ciblé. <p>Des données statistiques ont été largement communiquées lors de grands événements par le biais d'articles et via le compte Twitter @FAOClimate. Les synthèses analytiques (Analytical Briefs) de FAOSTAT sur les émissions de GES sont particulièrement consultées.</p> <p>La collaboration au siège de la FAO et avec les points focaux dans les pays a été renforcée par différents moyens: présence aux réunions régulières des points focaux d'OCC, organisation de réunions avant les grandes conférences avec les points focaux pour la</p>		<p>En deux ans, le nombre d'abonnés au compte Twitter @FAOClimate a augmenté de 35 000, davantage que les années précédentes, et atteignait 180 100 au total en janvier 2023.</p> <p>Le site web sur le changement climatique a comptabilisé en moyenne entre 10 000 et 12 000 visites par mois en 2023, avec des fluctuations en fonction des événements mondiaux et régionaux liés au changement climatique.</p> <p>Le nouveau site web sur le changement climatique est en cours de développement et devrait être lancé en mars 2023. Un système de gestion de contenu complémentaire optimisé pour les appareils mobiles attirera certainement un public beaucoup plus nombreux.</p>

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁵ (d)	Effets ou changements résultant des mesures prises (e)
<p>problèmes de climat, de biodiversité, de santé et de crise alimentaire;</p> <p>vii. amener la FAO à collaborer plus activement avec les réseaux interorganisations qui dépassent les seuls secteurs de l'agriculture, comme ceux axés sur les systèmes alimentaires au sens large, le financement de l'action climatique, la santé et la nutrition;</p> <p>viii. raccorder les messages sur la fréquence, la gravité et l'interdépendance croissantes de nombreux aléas climatiques à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix et à la nécessité de mener une riposte coordonnée et préventive face aux catastrophes dues au climat.</p>		<p>communication de toute la FAO, et échanges avec les points focaux pour la communication en vue de recueillir des contributions au rapport numérique 2023-2026 de l'Organisation sur le changement climatique.</p>		